

Le Bilan de l'aide

Un examen indépendant des engagements à l'égard de l'allègement de la pauvreté et de l'aide au développement

Table des matières

Faits et chiffres	1
Note d'information : le Canada	3
Note d'information : 0,7 p. cent	4
Note d'information : l'aide à l'Afrique, à l'Afghanistan et à l'Iraq	5
Note d'information : Aperçu - Distorsion du Bilan de l'aide	6
Note d'information : Égalité des sexes	7
Note d'information : Prise en charge démocratique et droits de la personne	8
Efficacité de l'aide : recommandations relatives à la prise en charge démocratique et aux droits de la personne	9

Bilan de l'aide 2008

Un examen indépendant des engagements à l'égard de l'allègement de la pauvreté et de l'aide au développement

Faits et chiffres

La réalité liée à la pauvreté

- Presque la moitié de la population mondiale vit avec moins de 2 \$ US par jour.
- Les 5 p. cent les plus riches gagnent 114 fois le revenu des 5 p. cent les plus pauvres.
- Un tiers de tous les décès (soit 18 millions de personnes par an ou 50 000 personnes tous les jours) est attribuable à des causes reliées à la pauvreté.

Dépenses d'aide

- D'après le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, le ratio de l'aide des donateurs en 2007 représentait 0,28 p. cent du revenu national brut (RNB), par rapport à l'objectif de 0,7 p. cent adopté à l'échelle internationale.
- D'après le CAD, les dépenses en 2007, après la suppression des sommes relatives à l'annulation de la dette et au soutien aux étudiants et aux réfugiés, atteignait 0,22 p. cent du RNB.
- Lorsqu'on exclut les chiffres, en dollars constants, relatifs à la dette et au soutien aux étudiants et réfugiés, on observe que les donateurs n'ont pas augmenté leurs dépenses d'aide, celles-ci se chiffrant à 71,9 milliards de dollars US en 2004 et à 72,9 milliards en 2007.

Aide à l'Afrique

- Il n'y a eu aucune augmentation dans l'allocation d'aide à l'Afrique subsaharienne de 1995 à 2006, seulement 29,2 p. cent de l'APD totale ayant été consacrée à celle-ci en 2006, une diminution par rapport à 31,4 p. cent en 1995.

Annulation de la dette

- Le coût total du service de la dette des pays en développement (capital et intérêts) de 2000 à 2006 s'élevait à 2 875 milliards de dollars US.
- Le total des transferts des donateurs aux pays en développement (débours liés à la dette, subventions de l'APD, assistance technique) de 2000 à 2006 était de 2 781,9 milliards de dollars US.
- Le transfert net total du Sud au Nord, de 2000 à 2006 se chiffrait à 93,1 milliards de dollars US.

Conditions des politiques d'aide

- Au sujet des prêts accordés par la Banque mondiale, les conditions contraignantes sont restées inchangées, s'élevant en moyenne à 13 par prêt. Les conditions non contraignantes semblent être moindres, mais elles ont aussi été regroupées.
- Les conditions sont extrêmement variables. Le Sénégal, par exemple, fait face à un total de 99 conditions pour ses récents prêts auprès de la Banque mondiale.

Aide et conflit

- L'aide allouée aux pays touchés par un conflit grave et prolongé, proportionnellement au total de l'aide des donateurs de 2000 à 2006, a plus que doublé, passant de 9,3 à 20,4 p. cent.

- L'Afghanistan et l'Iraq ont reçu près des deux tiers de toute l'aide accordée aux pays touchés par un conflit.

Réseau de Bilan de l'aide

- Le projet Bilan de l'aide est la seule importante initiative internationale non gouvernementale Nord-Sud qui se concentre sur les politiques et les pratiques d'élimination de la pauvreté.
- Il réunit plus de 40 réseaux de la société civile travaillant dans le domaine de la coopération internationale.
- Le Bilan de l'aide a des réseaux dans 22 pays donateurs, en Asie, en Amérique latine et en Afrique.

Bilan de l'aide 2008

Un examen indépendant des engagements à l'égard de l'allègement de la pauvreté et de l'aide au développement

Note d'information : le Canada

L'enjeu

L'Aide publique au développement (APD) du Canada ne se chiffrait qu'à 0,28 p. cent du revenu national brut (RNB) en 2007 et à 0,30 p. cent en 2008. Il n'existe aucun plan d'action pour ce qui est de l'augmentation des dépenses d'aide au-delà de 2010. Dernièrement, les intérêts de la politique étrangère ont supplanté les objectifs d'aide canadienne en déterminant la destination de l'argent.

La réalité : des promesses brisées et l'absence de plan

En 2006, lors des dernières élections fédérales, le Parti conservateur s'est engagé à améliorer le rendement de l'APD du Canada en vue d'atteindre la moyenne des pays donateurs, qui à l'époque se situait à 0,46 p. cent du RNB. Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse électorale. Avec un rendement de 0,30 p. cent, le Canada ne se trouve même pas à mi-chemin de l'objectif pour les dépenses d'aide de 0,7 p. cent du RNB reconnu à l'échelle internationale et il n'a élaboré aucun plan d'action pour respecter sa promesse de rejoindre la moyenne des donateurs en matière de dépenses d'aide.

Les intérêts relatifs à la politique étrangère canadienne semblent représenter un facteur important dans les nouvelles allocations d'aide du gouvernement conservateur. L'Afghanistan est de loin le pays en développement ayant reçu le plus d'aide du Canada au cours des deux dernières années et une somme considérable de nouvelles ressources d'aide lui a été attribuée. Le Canada a versé plus de 500 millions \$ US à l'Afghanistan et l'Iraq de 2000 à 2006 (en excluant l'allègement de la dette). Les programmes d'aide de ces deux pays totalisent environ 20 p. cent des décaissements de nouvelles ressources d'aide pour la période précitée.

À l'occasion de la rencontre du G7 à Gleneagles, l'ancien gouvernement libéral s'était dit résolu à doubler l'aide à l'Afrique entre les exercices financiers 2003-2004 et 2008-2009 en tant que contribution à la promesse faite par le G7 d'accroître l'aide à l'Afrique subsaharienne de 25 milliards \$ US d'ici à 2010. Depuis, malheureusement, les Conservateurs n'ont pas annoncé de nouvelles sommes d'argent à l'intention de l'Afrique. Le Canada ne dispose d'aucun plan d'action visant à augmenter les dépenses d'aide en Afrique après la présente année financière.

Un côté positif

L'ACDI demande depuis un certain temps que la voix et l'opinion de la société civile pour ce qui concerne les pratiques exemplaires relatives à l'efficacité de l'aide soient pleinement prises en compte sur la scène internationale. À l'échelle mondiale, le Canada a assumé une initiative majeure pour que soit reconnue l'importance des organisations de la société civile à titre d'acteurs du développement essentiels à l'efficacité de l'aide. L'initiative doit maintenant se traduire par politique de l'ACDI sur le rôle des OSC dans le développement.

En conclusion

Le Canada devrait préparer un échéancier échelonné sur dix ans afin d'atteindre l'objectif de l'ONU, soit accorder 0,7 p. cent du RNB aux dépenses d'aide. Une loi récemment adoptée place l'élimination de la pauvreté, le respect des normes relatives aux droits de la personne et les points de vue des personnes pauvres au centre de toutes les décisions du pays portant sur l'aide. Mettre un terme à la pauvreté, et non se concentrer sur les préoccupations liées à la politique étrangère, voilà ce qui devrait aiguiller les dépenses d'aide à l'étranger du Canada. Les organisations de la société civile jouent un rôle déterminant en veillant à ce que l'aide soit efficace.

Bilan de l'aide 2008

Un examen indépendant des engagements à l'égard de l'allègement de la pauvreté et de l'aide au développement

Note d'information : 0,7 p. cent

Enjeu

Les donateurs ne respecteront probablement pas les engagements d'atteindre l'objectif adopté à l'échelle internationale de 0,7 p. cent du revenu national brut (RNB) à réserver à l'aide. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a un manque de volonté politique d'augmenter le financement pour aider à mettre fin à la pauvreté mondiale. Et, quand de nouveaux fonds sont disponibles, fait étonnant, l'argent n'est pas déboursé à cette fin.

Réalité : des promesses, des promesses, mais pas de volonté politique

La volonté politique manque clairement, mais les discours abondent.

À la suite du Sommet des Nations unies sur le financement pour le développement de 2002 et du Sommet du G7 à Gleneagles en 2005, la plupart des donateurs se sont dits résolus à augmenter considérablement leurs dépenses en aide (d'aide publique au développement ou APD). De nombreux donateurs européens se sont engagés à dépasser le taux de 0,5 p. cent du RNB pour l'APD d'ici à 2010, certains donateurs se sont montrés déterminés à atteindre l'objectif de 0,7 p. cent d'ici à 2015. Au Sommet du G7 à Gleneagles, les gouvernements du G7 ont promis que « l'aide pour tous les pays en développement augmenterait ». Malheureusement, peu de donateurs sont en voie de concrétiser l'objectif de 0,7 p. cent d'ici à 2015.

En 2007, l'ensemble des donateurs a fourni un maigre 0,28 p. cent du RNB à l'aide - pas même la moitié de la cible de 0,7 p. cent. Après l'élimination de l'allègement de la dette et du soutien aux réfugiés et aux étudiants des calculs de l'APD, l'aide a chuté à 0,22 p. cent.

Les pays riches peuvent se permettre d'accroître l'aide. Toutefois, les pays donateurs ont simplement choisi de ne pas augmenter l'aide malgré la hausse de leur richesse générale.

Comme mandataire en ce qui a trait à la capacité d'accroître l'aide, le Bilan de l'aide tient compte de l'aide et de la croissance du RNB des pays riches. Depuis le début des années 1960, il y a un écart croissant entre l'aide par personne et la richesse par personne dans les pays donateurs. En 1961, l'aide par personne était de 0,5 p. cent du RNB, mais en 2006, elle est tombée à moins de 0,25 p. cent.

Réalité : moins de 30 p. cent de l'aide au développement est attribuée à la réduction de la pauvreté

Moins de 30 p. cent de tous les nouveaux fonds d'aide au développement, déboursés depuis 2000, étaient vraiment consacrés aux objectifs de réduction de la pauvreté. Environ deux tiers des nouvelles ressources d'aide versées depuis 2000 sont allés aux intérêts de politique étrangère des donateurs en Iraq, en Afghanistan et au Pakistan, et à des augmentations liées à des buts autres que l'aide, soit l'allègement de la dette et le soutien aux étudiants et aux réfugiés.

Des nouveaux 148,2 milliards de dollars US disponibles pour l'APD entre 2000 et 2006, plus de 40 p. cent ont été affectés à l'allègement de la dette et au soutien aux étudiants et aux réfugiés, et l'aide motivée par les intérêts de politique étrangère dans la « guerre contre le terrorisme » a représenté une autre tranche de 31 p. cent.

Conclusion

Il est nécessaire que plusieurs pays clés du G7 augmentent considérablement leur budget d'aide pour atteindre la cible de 0,7 p. cent de l'aide d'ici à 2015. Il faut réexaminer la définition de ce qu'on appelle aide afin de s'assurer que celle qui est consacrée au développement vise à éliminer la pauvreté.

Bilan de l'Aide 2008

Un examen indépendant des engagements à l'égard de l'allègement de la pauvreté et de l'aide au développement

Note d'information : l'aide à l'Afrique, à l'Afghanistan et à l'Iraq

Enjeu

Plus des deux tiers des pays d'Afrique subsaharienne (34) se classent parmi les 40 pays les plus défavorisés selon l'Indice du développement humain (IDH) de 2007 du PNUD. Tous les 22 pays à « faible développement » du PNUD sont dans le sous-continent. Pourtant il n'y a eu aucune priorité évidente relativement aux dépenses d'aide en Afrique subsaharienne au cours de la décennie.

Engagement

Au Sommet du G7 à Gleneagles, les principaux donateurs ont promis d'ajouter 25 milliards de dollars US pour aider l'Afrique saharienne d'ici à 2010.

Réalité : l'aide à l'Afrique n'augmente que très légèrement

Les donateurs restent fort éloignés de leur engagement d'ajouter au moins 25 milliards de dollars US à l'aide destinée à l'Afrique subsaharienne.

Selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les déboursements effectués dans le cadre de l'aide à l'Afrique subsaharienne se sont élevés à 37,9 p. cent de l'APD totale en 2006, par rapport à 26,7 p. cent en 2000. Toutefois, l'augmentation ne signalait pas une aide prioritaire à l'Afrique, mais reflétait plutôt l'incidence des fortes subventions d'allègement de la dette. Si l'on enlève l'annulation de la dette, l'aide était de 29,2 p. cent de l'APD totale en 2006, une très légère hausse par rapport à 25,9 p. cent en 2000, mais bien au-dessous du sommet de 31,4 p. cent atteint en 1995.

En fait, l'Asie a reçu la plus forte proportion de l'APD en 2006, soit 34,4 p. cent. C'était essentiellement le résultat des très importantes sommes destinées à l'Afghanistan et à l'Iraq.

Conclusion

Pour que les donateurs tiennent leur résolution prise à Gleneagles, l'aide à l'Afrique subsaharienne devra augmenter de 30 p. cent chaque année entre 2007 et 2010.

Pays touchés par un conflit : l'enjeu

Les donateurs ont consacré une plus grande partie de leur aide aux besoins immédiats des pays touchés par un conflit, l'aide ayant plus que doublé de 2000 à 2006.

Réalité : l'aide à Afghanistan et à l'Iraq accapare les dépenses en aide

La répartition de l'aide parmi les pays sévèrement touchés par des conflits était aussi très inégale en 2006. L'aide à l'Afghanistan et à l'Iraq accapare les débours d'aide aux pays touchés par un conflit parce que les préoccupations de politique étrangère des donateurs influencent la distribution de l'aide. Près d'un tiers de toutes les nouvelles ressources d'aide depuis 2000 est destiné à l'Iraq, à l'Afghanistan et au Pakistan.

Conclusion

L'élimination de la pauvreté, plutôt que les préoccupations de politique étrangère des donateurs (en particulier la « guerre contre le terrorisme »), devrait être au coeur des sommes consacrées à l'aide.

Bilan de l'aide 2008

Un examen indépendant des engagements à l'égard de l'allègement de la pauvreté et de l'aide au développement

Note d'information : Aperçu Distorsion du Bilan de l'aide

Enjeu

Le bilan de l'aide en 2008, c'est que malgré l'apparence de progrès, sous forme d'annulation de la dette entourée de beaucoup de publicité et des promesses d'aide, l'aide - tant dans sa qualité que dans sa quantité - ne réussit pas à mettre fin à la pauvreté mondiale.

La réalité : la qualité de l'aide est déformée par les intérêts des donateurs

Le réseau du Bilan de l'aide soutient que l'aide doit être un bien public mondial, qui représente une obligation morale des pays riches envers les peuples des pays en développement. L'aide devrait renforcer les efforts déployés par les pays en développement relativement à l'exercice des droits de la personne par les personnes pauvres et les groupes marginalisés.

Lamentablement, l'aide est devenue une arme puissante, brandie par les donateurs pour contrôler les pays en développement donateurs. Les donateurs imposent la conditionnalité politique, lient l'aide au profit des fournisseurs de leur pays, l'associent au commerce, et l'utilisent pour favoriser leurs intérêts géopolitiques.

Ce qui a été ignoré dans ce coup de force, c'est l'importance qui aurait dû être accordée à l'éducation, à la santé et à l'égalité des sexes, aux dépenses prioritaires en Afrique subsaharienne et aux Nations unies comme voie d'acheminement de l'aide. La prise en charge démocratique et les droits de la personne sont fondamentaux pour l'élimination de la pauvreté dans le monde.

La réalité : l'aide des donateurs stagne

Dans l'ensemble, les dépenses d'aide publique au développement (APD) des donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE stagnent depuis 2005. En fait, l'APD a chuté en passant d'un sommet de 107,1 milliards de dollars US en 2005 à 103,7 milliards en 2007. Le rendement de l'APD enregistré par rapport à l'objectif de 0,7 p. cent du revenu national brut (RNB) établi par les Nations unies a reculé pour passer de 0,33 p. cent en 2005 à 0,28 p. cent en 2007.

Ces données sont clairement décevantes, mais elles sont aussi très trompeuses et gonflées.

Les ONG du Nord et du Sud ont systématiquement soutenu qu'il fallait exclure des calculs de l'aide l'annulation de la dette et le soutien aux étudiants et aux réfugiés dans les pays donateurs. Le fait de les inclure déforme fortement la réalité de l'aide. L'exclusion de l'allègement de la dette et du soutien aux étudiants et réfugiés de l'APD réduit les dépenses d'aide pour 2007 à 81 milliards de dollars US (comparativement à 103,7 milliards). Le rendement de l'APD pour cette année-là passe donc de 0,28 p. cent à 0,22 p. cent. Malheureusement, d'après ces calculs, le rendement de 2005, 2006 et 2007 est demeuré à 0,22 p. cent du RNB. Malgré les engagements entourés de beaucoup de publicité pris par les donateurs aux réunions internationales, telles que le Sommet du G7 à Gleneagles, ces derniers n'ont pas accru leurs dépenses pour mettre un terme à la pauvreté mondiale.

Conclusion

Quel est le but de l'aide et qui en est le bénéficiaire? Le moment de se poser ces questions est passé depuis longtemps. L'aide sera efficace seulement si les personnes touchées par la pauvreté peuvent s'organiser afin de promouvoir et de réclamer leurs droits. Les droits de la personne, la justice sociale et l'égalité des sexes doivent être au cœur de l'efficacité de l'aide.

Bilan de l'aide 2008

Un examen indépendant des engagements à l'égard de l'allègement de la pauvreté et de l'aide au développement

Note d'information : Égalité des sexes

Enjeu

Bien qu'en général l'on reconnaisse que la pauvreté est un problème qui touche surtout les femmes, ces dernières représentant jusqu'à 70 p. 100 des personnes vivant dans la pauvreté, le soutien à l'égalité des sexes est invisible dans les dépenses et les déclarations des donateurs.

Engagement

De nombreux organismes donateurs ont des politiques impressionnantes qui font de l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes des priorités centrales pour le développement. Or, ces politiques sont rarement mises en pratique, peu de financement ou de priorité étant accordé aux organisations de défense des droits des femmes.

Réalité : l'égalité des sexes est invisible dans l'APD

La voix et l'opinion des femmes n'entrent pas en ligne de compte dans l'élaboration des politiques relatives à l'aide nationale et internationale. Aux fins de l'égalité des sexes, l'Aide publique au développement (APD) n'est pas déclarée de façon systématique par les donateurs. Dans le *Rapport sur la coopération internationale pour le développement* du Comité d'aide au développement (CAD), aucun tableau statistique n'illustre une aide centrée sur l'égalité des sexes.

Toutefois, le CAD de l'OCDE a élaboré un « marqueur de l'égalité homme-femme » pour les dépenses relatives à l'APD. Le marqueur tient compte de l'aide dont l'égalité des sexes représente un « objectif principal » ou un « objectif important ». En 2005, sur les 16 pays établissant des rapports sur le marqueur des sexes, seuls 13 p. 100 ont indiqué que les activités en matière d'égalité des sexes faisaient de celle-ci un « objectif principal ». Depuis 2003, seulement 3,8 p. 100 de l'APD allouée par secteur ont été consacrés à l'égalité des sexes.

Conclusion

Les organisations de défense des droits des femmes souhaitent que l'on consacre 10 p. 100 de l'APD à l'égalité des sexes et à l'habilitation des femmes d'ici à 2010, et 20 p. 100 d'ici à 2015.

Les organisations de défense des droits des femmes jouent un rôle crucial pour ce qui est de la reddition de comptes des gouvernements dans le financement qui favorise l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes. Pour que les donateurs atteignent les objectifs liés à l'égalité homme-femme, ils doivent aussi améliorer et assurer le financement direct destiné aux organisations de défense des droits des femmes, en particulier les organisations de la société civile qui représentent les femmes faisant partie des groupes socialement exclus.

Bilan de l'aide 2008

Un examen indépendant des engagements à l'égard de l'allègement de la pauvreté et de l'aide au développement

Note d'information : Prise en charge démocratique et droits de la personne

Enjeu

Le manque de prise en charge démocratique et locale en ce qui concerne les politiques de développement dans les pays donateurs favorise la persistance de rapports d'aide imparfaits et inégaux. Les politiques et pratiques d'aide actuelles reflètent les intérêts politiques et économiques des donateurs et ont peu d'effet sur le développement durable, la réduction de la pauvreté ou les droits des femmes.

Réalité : l'aide programmable est en baisse

L'appropriation des pays est le principe déterminant de l'efficacité de l'aide. Cependant, l'aide programmable par les pays (décaissements en aide pouvant être gérés au Sud) diminue. Depuis 2003, moins d'un tiers de toute l'APD bilatérale a été attribuée à des programmes réels dans les pays en développement - il s'agit de l'aide que les partenaires des pays en développement peuvent utiliser pour satisfaire aux priorités en matière de développement qu'ils ont établies. L'aide programmable par les pays est en baisse depuis 1990, et particulièrement depuis 2003. Comme pourcentage de l'ensemble de l'aide bilatérale, l'aide programmable par les pays a été, en moyenne, inférieure à 32 p. 100 depuis 2003, par rapport à 49 p. 100 en 1990.

Réalité : la conditionnalité politique ne connaît aucune réduction

La conditionnalité politique relative à l'aide des donateurs sape les possibilités d'une prise en charge démocratique. La prise en charge démocratique signifie que les dépenses d'aide sont fondées sur les objectifs des pays, ceux-ci étant énoncés par les citoyens, les parlements et les gouvernements. Selon la Banque mondiale, les conditions contraignantes liées aux programmes de prêt diminuent. Malheureusement, ce sont les conditions non contraignantes qui sont en diminution. Les conditions contraignantes sont restées pour la plupart inchangées, s'élevant à 13 par prêt. Et ce sont ces conditions contraignantes qui créent des contraintes préjudiciables en matière de politique économique, comme la privatisation de services essentiels. En fait, le nombre de conditions n'a peut-être pas changé, parce que la Banque mondiale les « regroupe » maintenant. Prises séparément, on constate que leur nombre a augmenté de 12 p. 100.

Réalité : l'aide pour le commerce augmente

« L'aide pour le commerce » prend de l'importance. De 2002 à 2005, l'aide pour le commerce s'est accrue de 22 p. 100. Quand les dépenses d'aide sont concentrées sur le commerce, elles dévient de l'objectif principal de l'aide, soit la réduction de la pauvreté et le respect des droits des pauvres et des populations exclues. Les dépenses de « l'aide pour le commerce » sont axées sur les industries d'exportation et les marchés internationaux qui risquent de défavoriser les producteurs, commerçants et entrepreneurs pauvres pour qui les marchés intérieurs et régionaux pourraient être plus importants. Des marchés intérieurs et régionaux prospères sont la pierre angulaire du développement économique pour la réduction de la pauvreté. Il ne faudrait pas se servir de « l'aide pour le commerce » en vue de « récompenser » les pays en développement lorsque les accords commerciaux n'apportent pas de vrais avantages aux pauvres.

Conclusion

L'aide ne peut plus être déclarée « efficace » lorsqu'elle n'a aucun effet sur la réduction de pauvreté. La prise en charge démocratique permet de s'assurer que la politique et les pratiques sont basées sur les droits et les besoins des personnes touchées par la pauvreté.

Le Bilan de l'aide

Un examen indépendant des engagements à l'égard de l'allègement de la pauvreté et de l'aide au développement

Efficacité de l'aide : recommandations relatives à la prise en charge démocratique et aux droits de la personne

Face à la perpétuation de la pauvreté absolue, le Bilan de l'aide demande la réforme fondamentale du système d'aide internationale.

1. Les engagements relatifs à l'efficacité de l'aide doivent être clairement et manifestement réorientés vers le respect des obligations et des normes concernant les droits de la personne, y compris le droit au développement.

L'aide ne peut plus être déclarée « efficace » si elle n'a pas d'incidences sur la pauvreté, les moyens de subsistance, la maladie, la faim et le manque d'accès à l'éducation dans les pays en développement. Il est nécessaire de changer entièrement l'approche en s'éloignant du modèle traditionnel « donateur-donataire » fondé sur le pouvoir pour passer à un modèle dans lequel tant le « donateur » que le « donataire » assument la responsabilité à l'égard de la promotion du droit au développement.

2. Les donateurs et les gouvernements doivent promouvoir la prise en charge démocratique et locale, y compris les parlements, les organisations de la société civile (OSC) et les citoyens dans l'élaboration des politiques et des programmes.

La démocratie est le meilleur environnement institutionnel, politique et culturel pour l'exercice des droits de tous les gens. Grâce à la prise en charge démocratique et locale de l'élaboration des politiques, on peut s'assurer que les politiques sont établies en s'appuyant sur une connaissance parfaite des faits et de la réalité sur le terrain.

3. Il est nécessaire d'établir des procédures véritables et régulières pour tenir les donateurs responsables et évaluer l'efficacité du développement.

Afin d'assurer l'allocation efficace et appropriée des ressources, les donateurs doivent se montrer responsables à l'égard de l'aide qu'ils accordent. La responsabilité signifie qu'ils doivent justifier leurs actions (obligation de rendre compte) et que d'autres soient capables de rectifier ou de sanctionner la performance des donateurs (force exécutoire). Il faudrait, comme point de départ, avoir recours à des modèles de suivi actuels des Nations unies relatifs aux droits de la personne pour la mise sur pied d'un organisme multilatéral indépendant qui superviserait le système d'aide internationale.

4. Des normes de franchise et de transparence des plus élevées appliquées par tous les intervenants dans le domaine du développement sont essentielles.

Si les principes de franchise et de transparence ne sont pas appliqués en suivant les normes plus élevées, il est impossible de défendre les autres principes comme la prise en charge démocratique et la responsabilisation. Les normes de transparence et de franchise doivent

porter sur les informations, les processus, les réunions, les objectifs, la planification, le financement et la surveillance, pour veiller à la prise en charge démocratique et à la reddition de comptes.

5. Les donateurs, y compris les institutions financières internationales, doivent s'engager à éliminer toute la conditionnalité politique et à délier l'aide d'ici à 2010.

Les conditions imposées neutralisent la gouvernance démocratique, sont l'antithèse de la franchise et de la transparence, éliminent toute responsabilité et n'aboutissent pas à l'adoption d'une approche qui vise l'exercice des droits de la personne et la réduction de pauvreté.

Les donateurs devraient entièrement délier l'aide, y compris l'aide alimentaire et l'assistance technique. L'aide liée restreint la capacité des pays en développement de dépenser les ressources de la façon qu'ils souhaitent et de les affecter aux secteurs les plus importants pour leur développement. La prise en charge démocratique des politiques nationales et des dépenses s'en trouve minée.

6. Les donateurs doivent annuler toute dette illicite ainsi que la dette des pays les plus pauvres, et accroître l'aide tout en la rendant plus prévisible.

Les pays les plus pauvres doivent être soutenus par l'élimination de leurs dettes, qui, dans bien de cas, ont été contractées sans le consentement de leur public. L'annulation de la dette est une condition préalable essentielle au développement.

Les donateurs doivent respecter leur engagement d'allouer 0,7 p. 100 de leur revenu national brut à l'Aide publique au développement, sans tenir compte de l'allègement de la dette et des coûts occasionnés par le soutien des réfugiés ou des étudiants. La prévisibilité de l'aide, par le biais de budgets pluriannuels et d'un soutien au programme, est primordiale.

7. Il est nécessaire d'établir un plan d'action d'Accra à l'occasion du Forum de haut niveau qui doit avoir lieu dans cette même ville afin de renforcer l'engagement envers la réforme, et aller au-delà de la Déclaration de Paris.

Le Forum de haut niveau d'Accra offre la possibilité de donner une nouvelle orientation à la réforme de l'aide. Un plan d'action pratique permettrait :

- d'éliminer les conditions imposées;
- d'améliorer l'assistance technique;
- d'accroître les dépenses d'aide et d'assurer la prévisibilité du financement;
- de créer des processus de reddition de comptes;
- d'établir des indicateurs de développement quant à l'efficacité de l'aide fondés sur la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes, les droits de la personne et la justice sociale.